

## Extrait du règlement intérieur

**Vie scolaire** : Les familles, de même que les élèves et les enseignants doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte au fonctionnement de l'école et au respect de l'autre.

L'enseignant exige de l'élève un travail à la mesure de ses capacités. En cas de travail insuffisant, il décidera avec l'équipe pédagogique des mesures appropriées.

Dans le cas de difficultés préoccupantes, la situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.

Les élèves doivent prendre soin du matériel qui leur est confié.

Les livres devront être couverts.

**Dispositions particulières** : Les objets dangereux ainsi que l'argent et **les téléphones portables** sont interdits.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets (jouets, jeux électroniques, cartes...) amenés par les enfants.

**Restaurant et garderie** : Une inscription préalable auprès de la mairie est obligatoire.

Lors de l'inscription, les familles prennent connaissance du règlement intérieur de la Restauration scolaire et des Accueils périscolaires.

**Assurance scolaire** : Pour toute sortie supérieure à la demi-journée, il est obligatoire de fournir une attestation garantissant la responsabilité civile/individuelle accidents.

Vous retrouverez toutes les informations tout au long de l'année sur le site :

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/niort-george-sand/>

## Ecole Primaire George Sand

*Elémentaire* : 71, rue de la plaine

79000 Niort

05.49.24.72.26

*Maternelle* : 5, rue des charmes

79000 Niort

05.49.24.51.48

e.mail : [CE.0790719c@ac-poitiers.fr](mailto:CE.0790719c@ac-poitiers.fr)



*Bonne Rentrée !*

*Quelques informations pour aborder  
l'année scolaire 2018 - 2019*



### ➤ *Absentéisme scolaire*

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire à partir de six ans. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par le maître. En cas d'absence prévue, avertir l'enseignant. En cas de maladie, prévenir le jour même l'école en indiquant la durée probable de l'absence.

A la fin de chaque mois, la directrice signale à l'inspection académique les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime au moins 4 demi-journées dans le mois.

### ➤ *La santé de l'enfant*

Prévenez au plus vite le directeur et l'enseignant de votre enfant de tout problème spécifique de santé (**asthme, diabète, pathologie chronique,...**). Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place si cela est nécessaire.

Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf dans le cadre d'un PAI.

Toute maladie contagieuse devra également être signalée à l'équipe enseignante.

### ➤ *Le lien entre les parents et l'école*

Un dialogue régulier entre les parents et les enseignants...

Au cours du mois de septembre, une réunion est organisée afin de vous présenter :

- le fonctionnement général de l'école ;
- le fonctionnement et l'organisation de la classe de votre enfant, les apprentissages, les projets pour l'année.

Un cahier de liaison (rouge pour l'élémentaire) permet aux enseignants de vous informer des actions proposées par l'école ou au sein de la classe. Vous pourrez également l'utiliser pour communiquer avec les enseignants.

## *Calendrier des vacances scolaires*

Rentrée 2018 :

Lundi 3 septembre 2018

Congés de Toussaint :	Vendredi 19 octobre après la classe au lundi 05 novembre au matin
Congés de Noël :	Vendredi 21 décembre après la classe Lundi 07 janvier 2019 au matin
Congés d'hiver :	Vendredi 15 février après la classe Lundi 04 Mars au matin
Congés de printemps :	Vendredi 12 avril après la classe Lundi 29 avril au matin
Congés d'été 2014 :	Vendredi 05 juillet après la classe

## *Le personnel Municipal de Maternelle :*

- Mme BLAIN Maryvonne
- Mme CARBONIER Valérie
- Mme CHARPENTIER Nadège
- Un agent d'entretien dont le nom vous sera communiqué ultérieurement

## *Le restaurant scolaire*

Deux services sont assurés en élémentaire, un service en maternelle.

Restauration : M TENAIN Sébastien  
Mme COIGNOUX Aline  
M ALBERT Xavier  
Mme BENDI Karima

## *L'équipe éducative*

## Les enseignants :

Ecole maternelle	P.S. / G.S.	Laurence RICOLLEAU
	P.S. / G.S.	Louise FLEURY
	M.S.	Valérie TABOURIN /Carine Le MOËL
Ecole élémentaire	C.P / C.E.1	Elisabeth MESNIER
	C.P / C.E.1	Isabelle PILORGER
	C.E.1 / C.E.2	Stéphanie GILA/Elodie SERREAU-LAVEAU
	C.E.2	Isabelle TALON
	C.M.1	Magali HAUTENAUVE
	C.M.2	Agnès REIGNER
	ULIS	Noémie TALINEAU

**La directrice :** Stéphanie GILA

***Jours de décharge : jeudi et vendredi + un mercredi sur 2***

Merci d'attendre les jours de décharge pour les demandes non urgentes. Les autres jours, pendant les temps de classe, les messages téléphoniques seront enregistrés et nous consulterons la messagerie à la fin de chaque demi-journée.

## **Le réseau d'aide :**

Il existe un réseau d'aide qui peut accompagner les enfants qui rencontrent à un moment de leur scolarité des difficultés d'ordre scolaire ou psychologique.

Il est composé :

- d'une psychologue scolaire, Corinne DUDOGNON : Vous pouvez la joindre au 05 49 16 11 93. Merci de laisser un message sur le répondeur en cas d'absence.
- d'un professeur spécialisé, Pascal ENOGAT, chargé de l'aide à dominante pédagogique.

## *Organisation de la semaine*

La ville de Niort a choisi d'appliquer la réforme du temps scolaire dès septembre 2013, l'emploi du temps qui prendra effet dès le lundi 3 septembre est le suivant :

	Lundi	mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
7h30- 8h35	garderie				
8h35 - 8h45	Accueil **				
8h45- 11h45	classe				
11h45-13h35	Pause méridienne		Fin de la garderie à 13h30	Pause méridienne	
13h35- 13h45	Accueil **				
13h45 - 16h	classe			classe	
16h - 18h30	périscolaire			périscolaire	

La durée de la semaine scolaire est de vingt-quatre heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves.

Une heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) par semaine peut s'ajouter à ces 24 heures, principalement au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Cette aide, articulée au temps scolaire obligatoire, sera dispensée par les enseignants en très petits groupes.

\*\*En maternelle, l'accueil du matin se fait directement dans la classe de 8h35 à 8h45 : **Les portes des écoles maternelles et élémentaires sont fermées à partir de 8h45.**

## ➤ *La garderie du matin et du soir*

La garderie du matin fonctionne à partir de 7h30.

La garderie fonctionne le soir de 16h jusqu'à **18h30**.

Merci de respecter cet horaire et de prévenir en cas de retard.

➤ Pause méridienne

**En élémentaire**, des activités débutant en octobre seront mises en place. Elles sont encadrées par Vincent GERVREAU et un animateur. Les enfants s'y inscriront début octobre. Ces activités ont lieu sur la pause méridienne.

➤ Temps périscolaire

**En élémentaire**, à partir de 16h\*, sur le temps périscolaire, la Ville de Niort propose différentes possibilités :

⇒ Les ateliers avec animateurs ou associations de 16h à 17h15.

Ces ateliers débuteront début octobre sur inscriptions. Leur tarif est fixé selon le coefficient familial.

⇒ Une garderie encadrée

⇒ L'étude surveillée

Il existe un temps d'étude surveillée de 16H00 à 17H15, assuré par les enseignants (les lundis, mardis et jeudis).

Ce temps est composé d'une récréation (nécessaire en fin de journée) de 16h 00 à 16h15 puis d'une aide aux devoirs.

**Merci de venir chercher votre enfant à l'issue de l'étude surveillée soit 17h15.**

➤ *puis* une garderie encadrée par des professionnels qualifiés jusqu'à 18h30.

\*Pour les enfants qui participent au temps périscolaire :

- En maternelle, le gouter de 16h est fourni par la ville
- En élémentaire, merci de fournir un gouter à votre enfant.